

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. JEAN-BAPTISTE LUCCIONI**

**OBJET : Les retraités corses face à la vie chère.**

Monsieur le président,

Une fois de plus, une fois de trop, les retraités Corses ont battu le pavé. Et avec eux la sempiternelle problématique de la vie chère rejaillit tel un serpent de mer. Ce phénomène prend des allures spécifiques chez nous. En effet, inutile de rappeler ici, les contraintes liées à l'insularité.

Un handicap qui, chacun le sait, pèse lourdement dans le portefeuille des ménages. Il s'apparente à une « double peine » pour nos aînés. Bien souvent ces derniers perçoivent tout juste le minimum vieillesse. Rappelons qu'il est fixé à hauteur de 800 Euros par mois. Difficile dans ces conditions de joindre les deux bouts, quand à ce revenu dérisoire, vient s'ajouter des frais de transports inhérents à la vie sur une île....En attendant, les retraités Corses disent être « les oubliés de la société ». C'est la triste réalité.

Aujourd'hui, la pauvreté ignore les âges et les frontières. C'est la raison pour laquelle le combat contre la précarité doit être une priorité. Inverser le cours des choses est possible. A condition de le vouloir. En définitive une stratégie d'ensemble, à commencer par un nécessaire retour au politique, peut et doit briser la spirale de l'exclusion. A l'évidence, l'éradication de la pauvreté suppose une approche transversale. En dépit de flottements ou de traverses budgétaires, elle ne peut plus s'enfermer dans une tour d'ivoire. Elle est devenue affaire de gouvernance. Tel est le défi. Pour exemple, depuis la création du RMI en 1988, le corpus législatif s'est densifié. Et les grandes lois contre l'exclusion sont connues : loi DALO, loi RSA, loi d'orientation de 1998. Mais celles-ci ont été peu et mal appliquées. De fait, l'écart est considérable entre les textes et les dysfonctionnements observés sur le terrain.

De l'accès aux soins à l'attribution de logements en passant par l'insertion par l'économie, nul n'ignore que le champ d'action est vaste. Et les acteurs nombreux. L'échelon local est désormais en première ligne. La charte de lutte contre la précarité adoptée par notre assemblée semble faire écho. Son fil rouge : réconcilier développement économique et humain. En conséquence, la prise en considération de la problématique des retraités face à la vie chère, constituerait en tout point une continuité avec la doctrine défendue dans cet hémicycle. Ce nouvel enjeu est aussi et surtout synonyme de sursaut. Car les grands principes fondamentaux doivent devenir principe de réalité. Stratégie d'action.

A l'heure où plus de 75 000 retraités Corses sont concernés par une régression sociale, à l'heure où la moitié d'entre eux perçoit le minimum vieillesse, un retour vers une sorte de dignité s'impose. Longtemps écoutés dans leur revendication de « prime de vie chère » de 200 euros par mois, nos aînés seront-ils une bonne fois pour toutes entendus ? Les appels réitérés d'un droit à la réduction de prix dans les transports maritimes et aériens trouveront-ils enfin une solution ? Celle-ci existe déjà pour les actifs. Pourquoi ne pas l'appliquer aux retraités ?

Monsieur le président, chacun a bien conscience, que rien ne se réglera d'un coup de baguette magique. Mais dans l'immédiat, pouvons-nous imaginer tout prochainement, la tenue d'Assises contre la précarité ? Cela aurait l'insigne mérite de mettre les problèmes sur la table ; Et au-delà, de transcender les conflits de compétences qui pèsent sur notre Assemblée, envoyer un signal fort au gouvernement. Afin que Paris prenne véritablement en compte que le « problème Corse » existe. Qu'il prend plusieurs visages. Celui de la précarité en fait partie.

Je vous remercie.